

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2007-29 du 23 mai 2007 portant délégation de signature de M. de La Faye (Cyrille), chef du service de la présidence, aux responsables d'unités, missions et groupes de soutien de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF)NOR : *DEVT0757953S*

Le chef du service de la présidence,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 5655 consentie le 16 janvier 2007 au chef du service de la présidence par le président directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De porter délégation à :

Mme Delmare (Sylvaine), responsable de l'unité systèmes de gestion de la circulation ferroviaire (SF) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF) ;

Mme Morillon (Patricia), responsable du groupe de soutien qualité et communication (QUAL COM) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF) ;

M. Caligny (Didier), responsable de l'unité matériel roulant mouvement des trains (EM) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF) ;

M. Chopinet (Yves), responsable du groupe de soutien contrôle de gestion (CG) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF) ;

M. Churchill (Gérald), directeur d'opération automatisation de la ligne 1 (ML. 1) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF) ;

M. Fliedel (Jean), directeur d'opération modernisation générique du métro (MGM) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF) ;

M. Guérin (Pierre), responsable de l'unité projets lignes métro et RER (PL) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF),

M. Henry (Michel), responsable de l'unité systèmes de conduite et réglementation (SR) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF) ;

M. Jasmin (François), directeur d'opération ligne 13 (ML. 13) de la délégation générale à l'ingénierie ferroviaire (IEF).

À l'effet de signer dans la limite de leurs attributions respectives et en son nom, les actes d'engagements et de dépenses n'excédant pas 10 000 Euro.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 2007.

*Le chef du service
de la présidence de la
RATP*